

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} FEVRIER 2023

Présents : Claudie SIMONNIN TOMASEK – Gilles VIEULLES – Magali FLAGEL – Joël OULIÉ – Anne-Marie ROBERT – Jacqueline CALASTRENG – Régis ARTIS – Rose-Marie MELENDU – Robert GIUSTI – Stéphane CALGARO – Thomas PORTIER Pierre MAFFRE – Alice VICTOIRE BOSC et Laëtitia AUGUSTIN

Absents excusés (avec procuration) : Nicolas FEDOU (procuration à Claudie SIMONNIN TOMASEK)

Absents excusés (sans procuration)

Secrétaire de séance : Gilles VIEULLES

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Claudie SIMONNIN TOMASEK, 1^{ère} Adjointe au Maire Monsieur Gilles VIEULLES a été désigné secrétaire de séance.

1 – FINANCES : Vote de la tarification des prestations de la Maison Citoyenne

Madame Claudie SIMONNIN TOMASEK, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge du Cadre de Vie rappelle l'ouverture de la Maison Citoyenne.

Des consommations sur place seront proposées dans le cadre d'un café citoyen qui est géré par la Mairie de Villeneuve via une régie de recettes.

Il est proposé la tarification suivante :

BOISSONS	TARIFS
Sirop	1€
Soda	1,50€
Boisson chaude	0,50€
Jus de fruits	1€
Limonade	0,50€
Eau gazeuze	0,10€
Apéritifs 33cl	1,50€
Apéritifs 75cl	3€
BOISSONS ARTISANALES LOCALES	
Limonade 25cl	2,50€
Limonade 75cl	5€
Cidre 75cl	5,50€
Bière 25cl	2,50€
Bière 75cl	5€

ALIMENTATION	TARIFS
Biscuit apéro 100gr	1€
Biscuit apéro 30gr	0,50€

En cas sucré	0,50€
ALIMENTATION ARTISANALE LOCALE	
Biscuits apéro	2,50€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la grille tarifaire proposée
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 1.

2 – CADRE DE VIE : Vote acceptant le recours à la collaboration bénévole pour la Maison Citoyenne

L'ouverture de la Maison Citoyenne est programmée le 11 février 2023.

Claudie SIMONNIN TOMASEK, 1^{ère} Adjointe au maire en charge du Cadre de vie indique qu'une commune peut, pour l'exécution de ses missions de service public, bénéficier de la collaboration de bénévoles. La caractéristique du bénévolat est qu'il est dépourvu de contreparties notamment financières ou matérielles.

L'organisation du café citoyen à la Maison Citoyenne justifie le recours à des collaborateurs occasionnels.

Elle propose ainsi de recourir à des bénévoles pour ouvrir et tenir le café citoyen. Cette collaboration se matérialiserait par la signature d'une convention entre la Mairie et les bénévoles leur rappelant les droits et obligations de chacune des parties. Cette convention est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le recours à une collaboration bénévole pour l'organisation du café citoyen de la Maison Citoyenne
- D'approuver le modèle de convention annexé
- D'autoriser Claudie SIMONNIN TOMASEK, Adjointe en charge du Cadre de Vie, à signer les conventions avec les bénévoles volontaires

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 1.

3 – FINANCES : Modification de la délibération 2022-09-03 pour l'ouverture de crédits provisoires d'investissement pour l'exercice budgétaire 2023 en application de l'article L1612-1 du C.G.C.T

Gilles VIEULLES, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle la délibération 2022-09-03 permettant l'ouverture de 25 % des crédits provisoires en investissement avant le vote du Budget Primitif 2023.

Cette délibération permet l'ouverture de 205 225 euros de crédits répartis en plusieurs opérations d'investissement.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier l'affectation de ces crédits en fonction des opérations suivantes :

OPERATION	SOMME
Opération 340 : Travaux Presbytère	10 000,00 €
Opération 342 : Mobiliers Espace Public	5 000,00 €
Opération 350 : Maison des Sports	5 000,00 €
Opération 352 : Aménagement de la zone sportive	25 000,00 €
Opération 359 : Sécurisation de la RD11	143 225,00 €
Opération 361 : Réaménagement de la cantine	10 000,00 €
Opération 366 : Pompe du stade	7 000, 00 €
SOMME A DISTRIBUER	205 225,00 €

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

Fin de la séance à 19h30.